

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CNP-MIT

19 mars 2026

Convocation de tous les membres : David Boutoille, Fanny Lanternier, Valérie Pourcher, Sébastien Gallien, Vincent Dubée, Séverine Ansart, Olivier Epaulard, Albert Sotto, Bernard Castan, France Roblot, Pierre Tattevin, Tatiana Galpérine, Alexandre Bleibtreu, Vanina Meysonnier, Philippe Lesprit, Serge Alfandari, Hugues Aumaître, Florence Suy, François Benezit Pierre Abgueguen, Maja Ogielska, Félix Djossou, Capucine Martins, Yohann Conan, Charles Cazanave, Laure Surgers, Vincent Le Moing, Louis Bernard, Bertrand Issartel, Cédric Arvieux, Christophe Rapp, Eric Senneville, Florence Suy, Marie-Caroline Meyohas.

Présents : Florent Valour, Laure Surgers, Albert Sotto, Bernard Castan, Elisabeth Botelho Nevers, Pierre Tattevin, Serge Alfandari, Alexandre Bleibtreu, Aurélien Dinh, Hugues Aumaître, Florence Suy, François Benezit, Pierre Abgueguen, Maja Ogielska, Catherine Chirouze, Vincent Le Moing.

Membres excusés (pouvoirs) : Charles Cazanave (1), Amandine Gagneux Brunon (1), Sébastien Gallien, Vincent Dubée (1), Olivier Epaulard (1), Pauline Thill (1), France Roblot (1), Félix Djossou (1), Capucine Martins, Yoann Conan, Louis Bernard, Bertrand Issartel (1), Christophe Rapp, Eric Senneville, Christophe Strady, Marie Caroline Meyohas.

1 – Présentation du retrait et réformes de l'association

Le président a proposé le retrait de l'association AntibioEst du CNP, en raison de son mode de financement et de la complexité administrative que cela engendre. De même pour l'ACAI qui est une association et non pas une société savante.

Dans une volonté de simplification et d'amélioration du fonctionnement, l'AG a également envisagé de réduire le nombre de membres de l'assemblée générale. L'objectif est notamment de faciliter l'atteinte du quorum. Cela passe par la suppression de certains postes, comme celui de vice-président supplémentaire et celui de trésorier.

2 - Représentation des professionnels libéraux

Le président a souligné les difficultés à atteindre une représentation suffisante des professionnels à activité libérale au sein de l'assemblée générale. Sur environ 300 membres éligibles, seuls une trentaine sont à activité libérale, ce qui rend difficile l'atteinte du seuil de 10 % requis.

Pour répondre à cette contrainte, Bernard Castan a proposé d'intégrer 2 représentants à activité libérale parmi les six membres issus du syndicat, plutôt que de créer des sièges supplémentaires.

Florence Suy a rappelé que l'essentiel était de garantir la présence d'au moins deux libéraux, indépendamment de leur mode de désignation. Dans cette logique, il a été proposé de rattacher les deux libéraux désignés au syndicat, afin de simplifier les procédures et d'éviter des démarches redondantes.

Cette solution a été validée par le groupe.

3 - Révision de la composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé de réduire le nombre de représentants des associations partenaires, passant de 12 à 6, dont deux représentants libéraux. Le représentant du CNU reste membre de droit, mais avec une voix consultative.

Il a également été rappelé que la composition du Conseil d'Administration, fixée à 13 membres, est encadrée par la loi. Dans un souci de simplification, le poste de secrétaire général adjoint a été supprimé.

4 - Évolution des statuts

Les discussions ont également porté sur la mise à jour des statuts, notamment en matière de représentativité et de parité.

Il a été convenu d'intégrer explicitement un principe de parité femmes-hommes. Certaines dispositions devenues non conformes à la réglementation ont été supprimées, comme celles relatives à la commission recherche ou aux organismes de développement.

Concernant la dissolution de l'association, il a été précisé que les fonds publics devront être reversés à l'État, ce qui a conduit à ajuster la clause correspondante dans les statuts.

5 - Modifications du règlement intérieur

Le président a présenté les principales évolutions du règlement intérieur, notamment sur :

- les modalités de dissolution du CNP
- les critères de désignation des membres du Conseil d'Administration

Les modalités d'élection et de remplacement des administrateurs ont également été discutées. Il a été précisé que certains membres sont désignés par leurs structures respectives, tandis que l'assemblée générale élit huit administrateurs.

Bernard Castan a toutefois attiré l'attention sur un possible décalage entre la composition actuelle du Conseil d'Administration et les statuts. Il a été convenu que ces points seraient réexaminés et mis à jour lors de la prochaine assemblée générale prévue en novembre 2026.

Clôture de l'Assemblée Générale.